



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



11/15/87
MAY 27 1987

Distr.
LIMITEE

T/L.1259
22 mai 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-quatrième session

DISPOSITIONS EN VUE DE L'ENVOI D'UNE MISSION DE VISITE CHARGÉE
D'OBSERVER LE DEROULEMENT DU REFERENDUM AUX PALAOS, TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote T/L.1258

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 65
du règlement intérieur du Conseil de tutelle

1. Aux termes des paragraphes 1, 2 et 5 du projet de résolution publié sous la cote T/L.1258, le Conseil de tutelle :

a) Déciderait d'envoyer aux Palaos une mission de visite, d'une durée d'environ deux semaines, devant commencer le 17 juin 1987 ou aux environs de cette date et se terminer aussitôt que faire se pourra après la proclamation des résultats du référendum (par. 1);

b) Déciderait en outre que la mission de visite se composerait de quatre membres au maximum, les membres de cette mission étant des représentants de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de deux autres pays de la région du Pacifique (par. 2);

c) Prierait le Secrétaire général de fournir tout le personnel et l'assistance nécessaires à l'accomplissement des tâches de la mission de visite (par. 5).

2. Etant donné ce qui précède et en partant de l'hypothèse que quatre fonctionnaires seraient affectés à la mission de visite, le montant estimatif des dépenses, calculé sur la base du coût intégral, s'élèverait à 51 100 dollars et se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Frais de voyage des représentants	25 100
Frais de voyage des fonctionnaires	21 200
Frais de fonctionnement de la mission	4 800
Total	<u>51 100</u>

3. A sa quarantième session, l'Assemblée générale a approuvé des crédits d'un montant de 116 800 dollars au titre des activités du Conseil de tutelle en 1986-1987. Les engagements prévisionnels au titre des activités du Conseil pendant l'exercice biennal en cours se chiffrent à 90 600 dollars, ce qui laisse un solde non engagé de 26 200 dollars. En outre, il convient de noter que sur ce solde non engagé, 11 700 dollars se rapportent au programme de publications du Conseil pendant l'exercice biennal 1986-1987.

4. Sur la base des renseignements fournis au paragraphe 3 ci-dessus, il apparaît qu'un montant de 14 500 dollars peut donc être considéré disponible dans le budget du Conseil pour 1986-1987 pour financer la mission de visite dont l'envoi est prévu dans le projet de résolution publié sous la cote T/L.1258 et dont le coût est estimé à 51 100 dollars.

5. Au cas où le Conseil déciderait d'envoyer une mission de visite aux Palaos, le Secrétaire général s'efforcerait de financer le solde des crédits nécessaires, soit 36 600 dollars, en redéployant des ressources affectées à d'autres programmes dans les limites des crédits actuellement ouverts pour 1986-1987, et ferait rapport en conséquence à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.
